



# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

*En application de l'article R121-19 du code de l'environnement*

## **Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie**

### **1. Objet de la concertation préalable du public**

La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège est situé Immeuble Window - 7C Place du Dôme – à Paris La Défense (92800), a en charge la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3°) de l'article L. 121-15-1 et de l'article L. 121-17 I du code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévues par l'article L. 121-16-1 du même code.

### **2. Durée de la concertation préalable du public**

Du 8 avril au 20 mai 2021

### **3. Modalités de la concertation préalable du public**

Le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie et un document présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement seront disponibles, du 1<sup>er</sup> avril au 20 mai 2021, sur le site internet : **www.raccordement-enr-occitanie.fr**

**Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :**

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus
- par voie postale à l'adresse suivante :  
Concertation S3REnR Occitanie  
RTE – Service concertation environnement tiers  
82, chemin des Courses  
BP 13731  
31037 TOULOUSE CEDEX 1  
en vue de leur publication sur le site internet visé ci-dessus.

**Des rencontres numériques à destination du public seront organisées à distance :**

- **Le 8 avril 2021** à 18 h : réunion d'ouverture de la concertation
- **Le 20 mai 2021** à 18 h : réunion de clôture de la concertation

Les modalités de connexion à ces rencontres seront disponibles sur le site internet visé ci-dessus.